

« Les pouvoirs publics ont déserté la laïcité »

ENTRETIEN. Chargé par Sébastien Lecornu d'une mission sur la laïcité, le député PS Jérôme Guedj, candidat à la présidentielle, regrette « *l'absence d'une véritable politique publique* » sur le sujet. Et fustige le bilan d'Emmanuel Macron en la matière. Hadrien Brachet. Publié le 16/07/2026 à 07h30, mis à jour à 12h38

Lettre aux élus, lancement d'un site Internet, déplacement à Avignon, livre à paraître fin août... Candidat déclaré à la présidentielle, Jérôme Guedj (Parti socialiste) multiplie les initiatives, misant sur l'été pour percer au milieu du brouhaha de la gauche non LFI et de sa valse des candidatures. « *Je compte bien continuer à défendre une voix singulière, laïque et universaliste* », martèle cet outsider qui attend de connaître les modalités pratiques de la primaire socialiste pour décider s'il y participe.

Mais en parallèle de son aventure électorale, un autre front attend le député. Aux côtés de la sénatrice Nathalie Delattre (Parti radical), Jérôme Guedj s'est vu confier par Sébastien Lecornu une mission relative à « *l'application, la défense et la promotion du principe de laïcité* ».

« *Si les Français se disent largement attachés au principe de laïcité, son application concrète suscite encore beaucoup d'interrogations voire de tensions* », constate le Premier ministre dans une lettre à destination des deux parlementaires, chargés de rendre un rapport d'ici fin octobre. Après du Point, Jérôme Guedj détaille les contours de cette mission.

Le Point : Quel est l'objectif de cette mission ?

Jérôme Guedj : C'est une bonne nouvelle que cette mission existe enfin. Cela fait des mois que je pointe le décalage gigantesque entre la présence régulière de thématiques relatives à la loi de 1905 dans le débat et l'absence d'une véritable politique publique en matière de laïcité. Il y a des administrations sollicitées, des lois, des collectivités locales impliquées mais il n'existe ni coordination, ni doctrine commune. Le comité interministériel à la laïcité, lancé par Jean Castex, ne s'est réuni que deux fois en 2021 et plus jamais depuis ! Quant à l'objectif de former 100 % des agents publics à la laïcité en trois ans, il est loin d'être atteint. Notre mission, avec ma collègue sénatrice Nathalie Delattre, doit d'abord alerter sur ces défaillances.

Proposerez-vous des évolutions législatives ?

Ce sera justement l'un des enjeux de notre travail que de mesurer si des évolutions législatives sont nécessaires. Mais certains dispositifs existent déjà sans être utilisés. C'est le cas de la police des cultes : la loi de 1905 avait prévu des sanctions pénales pour tous ceux qui lui portaient atteinte. Or, ces dispositions très utilisées entre 1905 et 1914 sont tombées en déliquescence. Aujourd'hui, il n'y a plus de politique pénale de la laïcité et les atteintes à ce principe ne sont pas sanctionnées. Par ailleurs, comme je l'ai mis sur la table il y a quelques mois, se pose la question de la création d'une autorité administrative indépendante, sur le modèle du Défenseur des droits.

L'action en matière de laïcité est probablement l'une des grandes déceptions des quinquennats Macron.

Si cette mission est lancée, est-ce le signe que l'exécutif considère que les menaces qui pèsent sur la laïcité n'ont jamais été aussi importantes ?

Il ne s'agit pas d'avoir un discours anxiogène. Mais force est de constater que c'est un sujet déserté par les pouvoirs publics. Or, dans cette désertion, les réponses les plus manichéennes envahissent le débat. Nous sommes face à une double instrumentalisation.

D'un côté, il y a ceux qui, comme Éric Zemmour ou Marine Le Pen, récupèrent la laïcité en prétendant qu'elle est destinée à combattre une religion en particulier.

De l'autre, il y a ceux qui, comme Jean-Luc Mélenchon, embrassent un relativisme culturel selon lequel la laïcité serait un obstacle à la reconnaissance des droits spécifiques de certaines communautés. Entre les deux, il y a, je crois, une majorité de Français attachés à la conception républicaine de la laïcité qui ont besoin d'être outillés.

Qu'en est-il du bilan Emmanuel Macron en la matière ? Cette mission arrive à la toute fin de son second quinquennat...

L'action en matière de laïcité est probablement l'une des grandes déceptions des quinquennats Macron. Le grand discours du président sur la laïcité, promis à maintes reprises, n'a jamais vraiment eu lieu. Il n'a abordé le sujet que par le prisme défensif lors du discours des Mureaux sur le séparatisme.

Mais je nous jette la pierre collectivement : nous voyons bien que, gênés aux entournures, les acteurs publics n'ont dans leur ensemble pas saisi le 120^e anniversaire de la loi de 1905, en décembre dernier, pour impulser une nouvelle politique publique. Emmanuel Macron s'est contenté de dire quelques mots dans une émission montée à la va-vite sur France 2.

Olivier Faure est clairement désavoué.

Comment concilier cette mission confiée par l'exécutif et votre campagne présidentielle ?

Le combat pour la défense et la promotion de la laïcité est au cœur de mon engagement. C'est un enjeu de concorde nationale. Je fais donc cette mission sans état d'âme ni compromission, pour le pays.

Vous parliez de Jean-Luc Mélenchon. Diriez-vous qu'une partie de la gauche a abandonné la laïcité ?

Oui, une partie de la gauche a tourné le dos à la laïcité. Certains à gauche accompagnent la petite musique selon laquelle la laïcité serait un instrument punitif, voire discriminatoire. L'alerte a été la réaction d'une partie de la gauche radicale au moment de la circulaire Attal interdisant l'abaya à l'école. En tirant le fil, l'argumentaire aboutissait à une contestation de la loi de 2004 sur les signes religieux ostensibles à l'école. Ceci était déjà perceptible en novembre 2019 lors de la « *marche contre l'islamophobie* », après la tentative d'incendie à la mosquée de Bayonne. Dans l'appel à manifester, les organisateurs contestaient des « *lois liberticides* », dans lesquelles certains intégraient non seulement la loi de 2004, mais parfois même celle de 1905. A contrario de Jean-Luc Mélenchon, le PS s'est honoré à ne pas y participer.

Justement, le PS a entériné dans son projet adopté fin juin l'emploi du terme « islamophobie » que Charb dénonçait en son temps. Le regrettez-vous ?

Oui. Disons-le de manière très claire : il y a en France des discriminations religieuses et du racisme anti-musulman absolument insupportables. Seulement, le terme « *islamophobie* » pose problème car il est utilisé indifféremment par des gens de bonne foi soucieux de dénoncer les actes anti-musulmans mais aussi par ceux qui considèrent qu'il existe un racisme systémique de l'État à l'endroit des musulmans et que certains textes législatifs, dont la loi de 1905 et la loi de 2004, en seraient l'illustration. Le terme est ainsi mis au service d'un projet politique visant à empêcher toute critique de la religion musulmane. Il ne faut jamais oublier que Samuel Paty et Charb ont été tués parce qu'on leur avait collé cette étiquette.

Pour en revenir à l'actualité des derniers jours, les militants socialistes ont voté le 9 juillet pour une primaire à l'automne réservée aux adhérents du PS et de Place Publique. En tant que candidat à la présidentielle, comptez-vous y participer ?

Je me réjouis de ce vote des militants qui acte que les socialistes ne participeront pas à la primaire de Bagneux aux côtés de Marine Tondelier et François Ruffin. Le départage aura lieu au sein de l'espace de la gauche républicaine, c'est une clarification bienvenue. Je compte bien continuer à y défendre une voix singulière, laïque et universaliste. Il reste néanmoins de nombreuses modalités pratiques et programmatiques à trancher. Je propose notamment que des sympathisants de gauche qui n'ont pas adhéré au Parti socialiste ni à Place Publique puissent participer massivement à cette primaire en adhérant à une structure ad hoc. Je prendrai ma décision une fois ces points éclaircis.

L'option d'une primaire plus large défendue par Olivier Faure ayant été battue, doit-il démissionner de son poste de Premier secrétaire ?

Par principe, les appels à la démission ne sont pas ma tasse de thé ! Il y a néanmoins un principe de réalité : depuis le début de l'année, il n'a plus de majorité ni dans les instances du parti ni au sein du groupe socialiste à l'Assemblée, comme nous l'a démontré le vote sur la motion de censure des écologistes. Olivier Faure est donc clairement désavoué.

Sa fragilisation est liée à des changements de pied successifs : négocier un jour avec Sébastien Lecornu, défendre le lendemain la primaire avec ceux qui votent la censure du budget ; acter une rupture avec La France insoumise puis fermer les yeux sur les accords locaux aux municipales. Cela n'aide pas à être audible... Pour autant, le plus important aujourd'hui est d'être en ordre de bataille. Olivier Faure doit s'atteler à mettre en œuvre le choix exprimé par les militants le 9 juillet.